

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 4 avril 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 20, 21 et 22 mars 2018**

**2018 V.84 Vœu relatif au dispositif « Devoirs faits »**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Considérant que depuis la rentrée des vacances de la Toussaint 2017, le Ministère de l'Éducation nationale a mis en place le dispositif « Devoirs faits » ayant pour objectif d'accompagner individuellement tous les collégiens volontaires dans la réalisation de leurs devoirs au sein même des établissements ;

Considérant qu'il s'agit de faire ses exercices, de répéter ses leçons, d'exercer sa mémoire et son sens de l'analyse, d'être conseillé, orienté dans la compréhension des enjeux, des méthodes, etc. ;

Considérant qu'il s'agit aussi de contribuer à la réduction des inégalités qui existent parfois selon le niveau d'aide que les familles peuvent apporter aux enfants à la maison ;

Considérant que toute l'équipe éducative est mobilisée pour le bien des enfants (enseignants, assistants d'éducation, volontaires, associations, etc.) en lien avec les parents ;

Considérant que concernant l'éducation, il existe un partage des rôles et des compétences entre l'État et le département ;

Considérant qu'à Paris, il existe au total 178 collèges à Paris, 115 publics dont 29 en éducation prioritaire et 63 privés sous contrat selon les chiffres de l'année scolaire 2015-2016 ;

Considérant que Paris, à la fois commune et département, est chargée de tout ce qui concerne la construction, le fonctionnement, l'entretien et l'équipement des collèges et de certains lycéescollèges ;

Considérant qu'avec la loi de décentralisation de 2004, de nouvelles compétences ont été transférées au département (sectorisation, restauration scolaire, recrutement et gestion des personnels techniciens, ouvriers et de service des collèges) ;

Considérant le rôle de l'État, qui a la responsabilité des contenus de l'enseignement, des contrôles des études ;

Sur proposition d'Anne-Christine LANG et des élus du groupe Démocrates et Progressistes, le Conseil de Paris émet le vœu :

- Que le Ville de Paris se rapproche, à la fin de l'année scolaire, du rectorat de Paris afin de lui demander un retour et un bilan sur le dispositif « Devoirs faits » en ce qui concerne les collèges parisiens et que ce bilan soit présenté lors du CDEN ;
- Que la Ville demande à ce que ce bilan mette en avant le nombre moyen d'élèves participant selon les établissements (qu'ils soient Rep ou non), les marges de progrès et toutes autres informations susceptibles d'objectiver les résultats du dispositif.